

# Histoire de la précision en horlogerie (III) : la fin des concours de chronométrie<sup>1</sup>

**Pierre-Yves Donzé**

Université d'Osaka

1-1 Yamadaoka, Suita, JP – 565-0871 Osaka

donze@econ.osaka-u.ac.jp – [www.osaka-u.ac.jp/en](http://www.osaka-u.ac.jp/en)

Juin 2022

45

Bulletin SSC n° 93

Les concours de chronométrie organisés par les Observatoires de Neuchâtel et de Genève sont des manifestations essentielles durant l'âge d'or de la chronométrie, des années 1900 aux années 1960. Ils encouragent non seulement l'innovation technique dans les manufactures horlogères, mais représentent également des enjeux majeurs en termes de communication et de publicité, parce qu'ils légitiment les discours sur la précision. Dans les décennies qui suivent la Seconde Guerre mondiale, une poignée d'entreprises, comprenant notamment Longines, Nardin, Omega et Zénith, exerce un quasi-monopole sur les premiers rangs des concours. Toutefois, durant la seconde partie des années 1960, leur domination est mise en cause par l'émergence de deux phénomènes qui débouchent sur la fin des concours : le concurrent japonais Seiko et les montres à quartz. Cet article termine la série de trois contributions – débutée dans le Bulletin n° 90, décembre 2020 – qui offrent diverses perspectives sur ce que peut être une histoire économique et sociale de la chronométrie.

## Un nouveau concurrent : Seiko

Le fabricant d'horlogerie japonais Hattori & Co., dont les montres sont connues sous la marque Seiko, débarque à l'Observatoire de Neuchâtel au début des années 1960, avec la ferme intention de remporter ces épreuves. La manufacture nipponne commence par le dépôt d'un chronomètre de marine, en 1963, suivi d'un chronomètre de bord (1964), de montres de poche électroniques et mécaniques (1966) et enfin d'une montre-bracelet quartz (1967).<sup>2</sup> Cette réduction progressive de la taille est une excellente illustra-

tion de la stratégie de Seiko, dont l'objectif est de produire en masse des montres de qualité. Pour le concours relatif aux montres mécaniques (chronomètre de bord), la première participation remonte à 1964. Les montres déposées par les filiales Daini Seikosha et de Suwa Seikosha n'obtiennent que des décevants 144<sup>e</sup> et 153<sup>e</sup> rangs. Elles ne suscitent aucun commentaire particulier dans la presse horlogère suisse. La participation se poursuit toutefois au cours des années suivantes. Pour la première fois, le Journal de Genève note laconiquement à propos de l'édition 1965: «*Soulignons la participation des maisons japonaises Suwa Seikosha et Daini Seikosha.*»<sup>3</sup> Les sociétés du groupe Seiko obtiennent un neuvième rang en 1966 et rencontrent un véritable succès l'année suivante, avec quatre des montres présentées par Hattori se classant parmi les dix premières, dont les deuxième et troisième rang. Ces mouvements, ainsi que les diplômes obtenus à Neuchâtel, seront par la suite mis en scène dans une vitrine du Musée Seiko, à Tokyo, où ils sym-

<sup>1</sup> Cet article est issu d'un travail de recherche sur l'histoire sociale et économique de la chronométrie qui sera publié sous forme d'ouvrage à l'occasion du cinquantenaire du Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC) en 2023.

<sup>2</sup> Archives du Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC), NH5/20-24, Concours de chronométrie, rapport non daté. *Seiko tokei no sengoshi*, Tokyo: Seiko, 1996, pp. 132-133; Stephens CARLENE et Dennis MAGGIE, «Engineering Time: Inventing the Quartz Wristwatch», *British Journal for the History of Science*, vol. 33, 2000, p. 483.

<sup>3</sup> *Journal de Genève*, 3 février 1966.

bolisent l'accès de l'entreprise au statut de meilleure manufacture horlogère du monde (cf. Fig. 1).

Mais surtout, le succès de 1967 provient du fait que les montres mécaniques de Daini Seikosha ne sont battues que par un chronomètre Omega. Elles devancent des maisons aussi prestigieuses que Longines, Zénith et Girard-Perregaux. Quant aux horloges et montres à quartz, elles y sont envoyées une première fois 1963, où elles obtiennent un dixième rang, puis progressent très rapidement jusqu'à atteindre un triomphe en 1967, édition dont la catégorie montres de poche à quartz est remportée par Suwa Seikosha. Bien que cette dernière soit devancée par le Centre électronique horloger pour les montres-bracelets à quartz, le choc est grand dans les milieux horlogers helvétiques.



Fig. 1 : Musée Seiko, Tokyo, bulletin de marche et certificat obtenus à l'Observatoire de Neuchâtel en 1967.

Source : Seiko Museum, 2010.

Suite au triomphe de Hattori lors de l'édition 1967, l'Observatoire de Neuchâtel annule le concours l'année suivante. Hattori se rend alors à l'Observatoire de Genève, où il place sept montres mécaniques dans les dix premiers rangs en 1968 : elles ne sont battues que par des montres à quartz.<sup>4</sup> Ce nouveau succès amène à son tour l'Observatoire de Genève à cesser ses concours. En 1969, Léopold Defossez, autorité morale de la chronométrie suisse, défend pourtant la poursuite de ces épreuves. Il affirme ainsi dans une lettre à son vieil ami André Zibach, régleur chez Patek, Philippe & Cie, qu'«il serait fâcheux de supprimer ces concours parce que les Japonais viennent y cueillir des lauriers. Ce serait une maladresse dont les Japonais ne manqueraient pas de profiter en la signalant. Ce serait une politique d'autruche ; il vaut beaucoup mieux affronter l'adversaire ; la lutte est un excitant, un stimulant. Il vaut mieux être battu en combattant que d'abandonner la lutte parce

qu'on n'est pas sûr d'être vainqueur.»<sup>5</sup> Defossez décède peu après, mais il n'aurait pas été suivi par les entreprises. Sa position est celle d'un scientifique défendant une position de principe (recherche de l'excellence technique), alors que les entreprises horlogères voient dans ces concours des instruments de communication. L'obtention de distinctions lors de ces manifestations visant à consacrer l'excellence des manufactures helvétiques, il apparaît comme contre-productif pour ces dernières de voir la marque Seiko occuper les premières places.

### Nouveaux règlements à Neuchâtel

À Neuchâtel, l'Observatoire entre dans une phase transitoire en 1968, avec la suppression de la catégorie des chronomètres-bracelets, soit la plus importante. Seuls les chronomètres de taille supérieure (de marine, de bord ou de poche) sont acceptés. Le nombre de pièces obtenant un bulletin chute ainsi de 1'166 en 1967 à 203 en 1968, puis à 106 en 1969. La fin des concours pour chronomètres-bracelets est justifiée à posteriori par des considérations techniques et industrielles. Dans un communiqué de presse publié en février 1970, le Conseil d'État neuchâtelois déclare en effet que «l'entrée en scène de montres électroniques et le fait que les chronomètres de concours se sont de plus en plus différenciés de la production industrielle expliquent notamment cette rupture.»<sup>6</sup> Trois ans auparavant, la manufacture Omega avait en effet précisé qu'elle «ne craindrait pas la confrontation à la concurrence japonaise dans un concours où, contrairement au concours actuel, l'on mesurerait la qualité de sa fabrication de série plutôt que celle de quelques pièces spécialement maquillées.»<sup>7</sup>

Toutefois, la commission de l'Observatoire discute depuis 1967 d'une éventuelle interruption des épreuves chronométriques, et la raison principale est bien différente. Il s'agit du succès grandissant des concurrents japonais. Un rapport interne rédigé cette année-là affirme que la principale épreuve, celle des montres-bracelets mécaniques, était dominée jusque-là par quatre entreprises participant régulièrement avec des chances de succès : Longines, Movado, Omega et Zénith.<sup>8</sup> Il rappelle ensuite que «la fabrique Movado s'est retirée il y a quelques années. D'autre part, les entreprises japonaises du groupe Seiko ont fait leur entrée dès 1964. Les résultats japonais, modestes au début, se

<sup>4</sup> L'Observatoire de Genève ne distingue alors pas montres à quartz et mécaniques dans son concours.

<sup>5</sup> COSC, CICC, lettre de Léopold Defossez à André Zibach, 26 juin 1969.

<sup>6</sup> COSC, NH 5/20-24, Communiqué de presse, 23 février 1970.

<sup>7</sup> COSC, NH 5/20-24, Interruption éventuelle du concours chronométrique, Rapport de la direction de l'Observatoire à la commission administrative, 27 septembre 1967.

<sup>8</sup> COSC, NH 5/20-24, Interruption éventuelle du concours chronométrique, 27 septembre 1967.

sont prodigieusement améliorés d'une année à l'autre; en particulier, au concours de série 1966, Longines s'est placée derrière Daini [filiale du groupe Seiko]. On peut prévoir qu'en 1967 et, à plus forte raison en 1968, les résultats japonais s'amélioreront. Constatant cette avance japonaise, la manufacture Omega a manifesté l'intention de se retirer du concours dès 1968. La fabrique Zénith nous a fait part d'intentions analogues. Il ne resterait plus que la manufacture Longines, déjà battue par les Japonais en 1966 et qui, dans ces conditions, serait également tentée d'abandonner. Dès lors, les Japonais, seuls concurrents valables, enlèveraient une victoire facile et certaine dans la catégorie qui jouit du plus grand prestige.»<sup>9</sup>

Par ailleurs, la commission de l'Observatoire propose la suppression des concours pour toutes les épreuves mécaniques et le maintien d'épreuves pour les catégories électroniques, «qui ne sont pas trop encombrantes et dont la formule n'est pas trop désuète.» Cette tactique permet surtout d'avoir une justification technique à l'exclusion des concurrents nippons. La seule suppression des épreuves pour montres-bracelets mécaniques – et un maintien des épreuves pour chronomètres de marine, de bord et de poche mécaniques – risquerait d'être interprété «comme une manœuvre trop manifeste et facile pour supprimer la concurrence japonaise.»<sup>10</sup> Toutefois, les chronomètres à quartz et à balancier-spiral sont en fin de compte autorisés à prendre part aux épreuves de 1968 et 1969.

### Exclusion de Seiko

En 1970, les autorités neuchâteloises tentent de relancer un concours chronométrique comprenant des montres-bracelets, sous une forme renouvelée. Il est décidé que l'Observatoire ne publiera plus les noms des entreprises participant aux épreuves mais communiquera directement à ces dernières leurs propres résultats. Cette garantie de l'anonymat devrait ainsi permettre aux horlogers qui craignent d'être dépassés par un concurrent de participer sereinement au concours.

De plus, prétextant un abus de la part de Seiko, qui s'est présentée dans une publicité parue en Thaïlande, comme l'inventeur d'un calibre 36'000 alternances alors que ce fait revient à une entreprise de La Chaux-de-Fonds, le Conseil d'État neuchâtelois refuse la participation du concurrent nippon.<sup>11</sup> Le concours a toutefois largement perdu de son aura. Seules 200 montres participent aux épreuves de 1970, dont plus de la moitié déposées par la manufacture

Girard-Perregaux, qui remporte le concours.<sup>12</sup> À cette occasion, Jean-Claude Jaggi, administrateur de cette entreprise, déclare à la presse qu'il est nécessaire de «maintenir à tout prix cette vocation. Si les Japonais ou d'autres fabricants étrangers devaient encore être mis à l'index et si la Suisse n'acceptait pas le défi de la concurrence mondiale, le concours perdrait de son importance.»<sup>13</sup> Quant à Gil Baillod, rédacteur en chef de *L'Impartial* et véritable autorité morale de l'horlogerie suisse, il écrit dans son quotidien que «l'Observatoire de Neuchâtel a tous les atouts en mains pour organiser LE grand concours mondial de l'horlogerie où les tic-tac et autres bzzzzzz japonais, russes, américains et suisses pourraient se mêler en une confrontation utile parce que sévère.»<sup>14</sup> Ces appels à un sursaut des manufactures suisses restent cependant sans effet. L'année suivante, Girard-Perregaux est le seul participant du concours chronométrique.<sup>15</sup>

En fin de compte, ce sont les fabricants d'horlogerie qui demandent au Conseil d'État neuchâtelois la suppression d'un concours pour lequel ils ont perdu tout intérêt, le principal point étant qu'«une victoire étrangère est beaucoup plus dangereuse politiquement et sur le plan collectif que l'abandon pur et simple du concours ou épreuves d'observatoire.»<sup>16</sup> La Fédération horlogère suggère également la suspension du concours dans toutes les catégories depuis 1973. Mis en veilleuse, il est officiellement supprimé en 1979.<sup>17</sup>

### Fin des concours chronométriques

L'avènement de la montre à quartz et l'expansion internationale de Seiko mettent ainsi un terme aux concours de chronométrie des observatoires, après plus d'un siècle d'existence. Le phénomène n'est pas propre à la Suisse. A la même période, l'Observatoire de Teddington, en Grande-Bretagne, cesse son service chronométrique.<sup>18</sup> A l'Observatoire de Besançon, le nombre de contrôles atteint son sommet durant l'exercice 1964-1965, avec plus de 10'000 chronomètres. Les difficultés des entreprises horlogères bisontines entraînent ensuite une baisse des activités et mènent à l'interruption du service chronométrique en 1974.<sup>19</sup>

<sup>12</sup> *L'Impartial*, 20 février 1971.

<sup>13</sup> Ibidem.

<sup>14</sup> *L'Impartial*, 12 février 1971.

<sup>15</sup> *L'Impartial*, 22 février 1972 et Observatoire cantonal de Neuchâtel, *Rapport d'activité*, 1971, p. 9.

<sup>16</sup> COSC, NH 5/20-24, Circulaire de la Fédération horlogère suisse aux membres de son conseil, 8 février 1972.

<sup>17</sup> GIOVANNINI, *L'Observatoire de Genève...*, p. 132.

<sup>18</sup> COSC, NH 5/20-24, *Contrôles chronométriques à l'étranger*, 21 août 1967.

<sup>19</sup> VERNOTTE François et POUPARD Laurent, «L'observatoire de

<sup>9</sup> Ibidem.

<sup>10</sup> COSC, NH 5/20-24, Interruption éventuelle du concours chronométrique, 27 septembre 1967.

<sup>11</sup> *L'Impartial*, 12 février 1971.

## «Seiko» interdit aux épreuves chronométriques de Neuchâtel

Depuis que l'économie supplante de plus en plus la politique dans la gestion des sociétés, qu'elles soient capitalistes ou communistes, certaines méthodes traditionnellement utilisées en politique changent de secteur et s'appliquent sur le terrain économique. Nous voulons parler du processus d'élimination des «généralistes» au sein d'une discipline.

Aujourd'hui se réunit la Commission de l'Observatoire de Neuchâtel pour examiner les résultats des «Epreuves chronométriques 1970», avorton né des amours de la haine et de la crainte ou, plus symboliquement, du soleil et d'une pive. Les ardeurs du soleil japonais ont fait se resserrer les écailles de la pive suisse qui généralement s'épanouissaient à son contact. Les «Règlements des épreuves chronométriques» remplacent le Concours de chronométrie, prestigieux il y a quelques années encore.

Un «Prix de chronométrie de l'Observatoire de Neuchâtel» était un label très recherché qui rappelait chaque année le canton de Neuchâtel à la mémoire du monde par le truchement d'annonces publicitaires, faisant état des résultats des marques de pointe.

D'aucuns, et non des moindres, ne se sont pas fait faute, des années durant, d'avoir recours à une pu-

blicité très discutable en se fondant sur les résultats obtenus à Neuchâtel.

L'ancien règlement du concours mettait aux prises des «chevaux de course», c'est-à-dire des mouvements préparés spécialement pour les épreuves. L'ensemble de la production de certaines marques primées bénéficiait publiquement des résultats obtenus. Cet état de fait agaçait les plus honnêtes. Puis les Japonais sont entrés en lice, ils ont obtenu des résultats laissant prévoir que les places de tête seraient très disputées. C'était en 1967! C'est alors que pointa cette idée géniale: il fallait moderniser le Concours de l'Observatoire en soumettant des montres tirées de la production courante à des épreuves dynamiques proches de ce que doit endurer un mouvement au poignet d'un homme actif. Aïe, aïe, aïe, ce ne fut pas du goût de tous, alors on engagea la discussion, il s'agissait de préserver des intérêts, de trouver une solution, un compromis. Trois longues années ont été nécessaires pour qu'une sous-commission de la Commission de l'Observatoire mette sur pied des «Règlements des épreuves chronométriques», trois années pour accoucher d'un avorton.

Gil BAILLOD

SUITE EN PAGE 9

Fig. 2: Gil Baillod à propos de l'exclusion de Seiko.

Source: L'Impartial, 12 février 1971.

Toutefois, en Suisse, la certification des chronomètres n'est pas totalement interrompue. Elle dépend désormais d'un second type d'institutions, restées jusque-là dans l'ombre des concours des Observatoires mais qui connaissent un développement parallèle: les bureaux de contrôle de la marche des montres, réunis au sein du Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC) depuis 1973.

L'évolution du nombre de certificats délivrés par le COSC est une autre illustration de la crise de la chronométrie au cours des années 1970. Après un sommet de 523'192 certifications réalisées en 1973, leur nombre chute à 207'992 en 1976 et reste en-dessous du demi-million jusqu'en 1988. C'est le retour des montres mécaniques, dans le contexte du repositionnement de l'industrie horlogère suisse vers le luxe, qui entraîne un regain d'intérêt pour les chronomètres. Les certificats du COSC dépassent la barre du million en 2000 et

poursuivent une extraordinaire croissance jusqu'à la crise du COVID-19, avec plus de 2.2 millions de certificats en 2019.<sup>20</sup> Par ailleurs, ce nouvel engouement pour la précision des montres mécaniques est l'opportunité pour le Musée d'horlogerie du Locle d'organiser en 2009 un nouveau concours international de chronométrie, en collaboration avec diverses institutions suisses et européennes.<sup>21</sup> Le concours introduit en 2013 une catégorie «anonyme» mais la participation est cependant limitée aux montres fabriquées en Europe, puis portant la désignation Swiss Made en 2019. Il n'est pas à ce jour parvenu à relancer la grande tradition des concours d'observatoires, les principaux fabricants d'horlogerie préférant éviter le risque d'une comparaison avec leurs concurrents et se satisfaisant des services offerts par le COSC, qui garantit la haute précision des montres, sans réalisation de classement entre les marques.

### Conclusion générale

Cet article clôt une série de trois papiers ayant mis en lumière divers enjeux liés à la chronométrie depuis le 18<sup>e</sup> siècle. La recherche de la précision en horlogerie est

une quête ancienne, mais qui s'inscrit dans des contextes changeants au cours du temps. Le chronomètre est né comme instrument de navigation, d'expansion impériale et de conquête commerciale. L'industrialisation et l'urbanisation en ont fait un objet utile et nécessaire pour l'organisation des sociétés modernes. Le chronomètre est enfin devenu un enjeu commercial et publicitaire, dont la qualité est reconstruite par des concours d'observatoires. Ces approches différentes d'un même objet mettent en lumière l'intérêt d'écrire une histoire économique et sociale de la chronométrie, qui aille au-delà d'un récit traditionnel centré sur les grands hommes et leurs exploits. C'est ce que je me propose de faire dans un ouvrage à paraître en 2023, dans le cadre du cinquantenaire du COSC. ■

<sup>20</sup> COSC, rapports annuels, 1973-2019.

<sup>21</sup> Le concours introduit en 2013 une catégorie «anonyme» mais la participation est cependant limitée aux montres fabriquées en Europe, puis portant la désignation Swiss Made en 2019. <http://www.concours-chronometrie.ch/f/home> (consulté le 28 août 2020).

Besançon et la mesure du temps», in DE LA NOË Jérôme, LAMY Jérôme et SOUBIRAN Caroline (dir.), *La refondation des observatoires astronomiques sous la III<sup>e</sup> République*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2011, pp. 183-184.